



LE
ROSAIRE
POUR
TOUS.



BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR

LES PERES DOMINICAINS

DU

COUVANT DE ST-HYACINTHE,

P. Q. (CANADA).

Abonnement : 15 cents par an.

Vol. I. No. 5. Mai 1897.

LES ABONNEMENTS VONT DE JANVIER A JANVIER.

CONDITIONS REQUISES POUR GAGNER LES INDULGENCES DE LA CONFRERIE DU ROSAIRE. (Suite).

Un Rosaire brisé perd-t-il les Indulgences qui y sont attachées ?—
Que l'on rompe volontairement le fil pour enchaîner les grains, ou que le chapelet se brise accidentellement, les Indulgences ne sont pas perdues, car le chapelet est alors considéré comme étant moralement le même qu'auparavant. Les Indulgences se perdent encore moins lorsqu'un petit nombre de grains s'échappent ou sont déplacés. (10 janvier 1839.)

La formule de bénédiction désignée pour les Rosaire est-elle prescrite sous peine de nullité ?—Oui. (Congrég. des Indul., 29 fév. 1864). Cette formule est celle du Missel dominicain. Le prêtre qui la prononce doit être revêtu de l'étole.

Le même Rosaire peut-il recevoir plusieurs bénédictions ?—Trois espèces de bénédictions peuvent être données à un Rosaire ou chapelet : celle de sainte Brigitte, celle de saint Dominique et celle du Pape.—Les deux premières sont identiques, d'après le décret de Benoît XIII, *Sanctissimus*. Elles confèrent les mêmes indulgences. Leur unique différence consiste en ce que le prêtre qui a obtenu le pouvoir de *brigitter* peut exercer ce pouvoir dans les localités où se trouve un couvent de Pères Dominicains, tandis que dans la même circonstance, le prêtre qui a le pouvoir de *rosarié* ne peut l'exercer. Pour *brigitter* est-il nécessaire d'employer une formule ? Non. Le même chapelet peut-il recevoir les deux bénédictions de *sainte Brigitte* et de *saint Dominique* ? Nous ne pensons pas que s'il les reçoit, il fasse gagner le double d'indulgences, attendu l'intention du Pape Benoît XIII.—La bénédiction du Pape diffère complètement des deux précédentes. 1o Celui qui a le pouvoir de la donner peut le faire en tout lieu, hors de Rome ; 2o cette bénédiction peut être donnée avec un simple signe de croix et ces paroles : *In nomine Patris*, etc. ; 3o elle peut être donnée à un Rosaire ou chapelet déjà brigitté ou rosarié, ou que l'on ferait brigitter ou rosarié plus tard ; 4o elle confère à celui qui le possède les Indulgences attachées aux croix et médailles.

MYSTERES DOULOUREUX.

I. L'Agonie.—Au fond d'une grotte, Notre-Seigneur abandonné de tous, agonise. Pourquoi donc ? D'un seul coup d'œil, il aperçoit nos péchés sans nombre, leur gravité et les tourments de sa Passion. A cette vue son âme se trouble, et le front dans la poussière il de mande grâce : “ O Père, s'il vous plaît d'éloigner de mes lèvres, ce calice ! ” Et là comme un ver qu'on foule aux pieds, il se tord de terreur ; il frémit, se lamente, et le sol est trempé de son sang.

Pourtant Jésus sort vainqueur de cette lutte terrible, car tant qu'elle a duré, sa prière aussi s'est prolongée.—Devant les épreuves et les durs sacrifices, comme notre Divin Maître mettons-nous à genoux. Prions avec ferveur et persévérance et Dieu viendra, ou nous en délivrer ou nous accorder, pour qu'elles nous soient profitables, le courage et la résignation.

II. La flagellation.—A la colonne Jésus se laisse attacher. Et les bourreaux de frapper à tour de bras. De la tête aux pieds ce

Doux Agneau n'est plus qu'une plaie sanglante. mais ces barbares s'épuisèrent avant d'entendre sortir de sa bouche un mot de haine ou de reproche.

“ Il est Dieu ” pensera-t-on pour s'excuser.—Mais il est homme aussi ; et sa chair très sainte ressent plus que nulle autre l'atrocité de son supplice.

O chrétiens ! voici votre condamnation ou mieux votre modèle. Lorsque la maladie vous terrasse, vos douleurs vous semblent parfois intolérables. Eh bien ! à cette heure-là pensez à la colonne du Prétoire et jugez s'il est une douleur semblable à cette douleur.

III. Le Couronnement d'épines.—Beaucoup restent fermes devant la souffrance, qui se montre et d'une sensibilité excessive sous le coup des humiliations. Innocents ou coupables, ils ont pour s'épargner le blâme mille raisons qui n'en sont plus depuis que Notre-Seigneur a vu ceindre son front de la couronne d'épines.

O Jésus ! Dieu de Dieu, Roi des Anges ; Divin Sauveur qui traversâtes la terre de Galilée, semant autour de vous les miracles et la lumière de votre doctrine, quel cas les hommes ont-ils donc fait de vous ? Ils vous ont abreuvé d'outrages ; ils vous ont craché à la face.

Apprends à t'anéantir, cendre et boue !

IV. Le portement de la Croix.—Il est enfin condamné. et sur l'heure on prétend exécuter la sentence. C'est pourquoi, malgré l'extrême faiblesse de ce corps endolori dont le moindre mouvement suffit à rouvrir les plaies, on le charge de sa croix.

Jésus gravit à pas lents et pénibles la côte du Golgotha. Une grande foule l'accompagne : ceux qu'il a guéris et peut-être ressuscités d'entre les morts, ceux qui l'acclamaient cinq jours auparavant, et qui chantaient l'Hosannah sur son passage. Entendez-les aujourd'hui et voyez comment ils traitent leur Sauveur.

Quels que puissent être son dévouement et la pureté de ses intentions, le meilleur des hommes peut et doit s'attendre à l'ingratitude de ceux-là même pour qui il s'est dépensé. Quand elle se produit, gardons-nous des découragements et de l'indignation. Sous l'œil de Dieu, à l'exemple de Jésus poursuivons notre route du même pas et avec le même amour au cœur.

V. Le Crucifiement.—Pendur par les mains et par les pieds au gibet où nos péchés bien plus encore que ses bourreaux l'ont cloué. . . le Sauveur du monde ayant incliné la tête rendit son âme. “ Tout est consommé ”. Oui vraiment, et si nous avons la généreuse pensée d'imiter trait pour trait notre Maître, recueillons une dernière leçon. La voici : le chrétien après avoir courageusement porté sa croix sait encore y mourir, car si l'œuvre de Dieu s'accomplit sur-

tout dans les tribulations et sur le Chemin de la Croix, elle ne reçoit son digne couronnement que dans la complète immolation de la nature et sur le sommet ensanglanté du Calvaire.

Fr. H. C.

LES DEUX ANGES.

Lorsqu'un petit enfant ici-bas prend naissance,
Dieu place, auprès de lui deux anges radieux ;
Sur cette terre l'un doit prendre sa défense,
Et l'autre dans les cieux.

L'un, c'est l'Ange Gardien ; et l'autre c'est la Mère ;
L'un demande à l'enfant l'encens ; l'autre, l'amour ;
Et chacun l'éclairant de sa douce lumière,
Le bénit tour à tour.

L'un est à ses regards toujours inaccessible,
Et de loin, comme Dieu, lui prête son appui ;
L'autre, de son enfant, providence visible,
Est toujours près de lui.

Quand ses petites mains, vers le ciel élançées ;
Semblent appeler Dieu, l'un des anges sourit ;
Et quand l'autre, par lui sent ses lèvres pressées,
Il pleure et s'attendrit.

Tous deux, lorsque l'enfant, pauvre fils de la terre,
A péché dans son âme et cessé d'être bon,
Ils effacent le mal ; l'un avec la prière,
L'autre avec le pardon.

Et quand ces deux soutiens couvent ainsi sa vie,
Des épreuves du temps ils sont toujours vainqueurs ;
L'un le protège avec sa puissance infinie,
Et l'autre avec son cœur.

Heureux petits enfants ! sous l'aile d'une mère,
Que vos concerts pieux montent vers l'Éternel,
Qui vous donne à la fois un ange sur la terre,
Un ange dans le ciel.

C. HIPPEAU.



VIERGE ENFANT.

(Ittenbach.)

LOISEAU DU SAUVEUR.

LÉGENDE BRETONNE.

—Mère, quel est ce petit oiseau qui gazouille si joyeusement sur la branche de l'aubépine qui croît là-bas dans le jardin ? Son plumage m'a frappé vivement : on dirait que son cou est d'un rouge de feu. Est-ce la couleur de ses plumes, ou quelque blessure qui ait pu les souiller ainsi ?

—Garde-toi bien, cher enfant, de faire du mal à ce gentil oiseau qui vient ainsi chaque jour te récréer par ses douces chansons. Cet oiseau, qu'on nomme rouge-gorge à cause de la couleur des plumes qui ornent son cou, est aussi appelé l'oiseau du Sauveur.

Le divin Jésus venait d'être condamné à mort par Ponce-Pilate. Chargé d'une lourde croix de bois, et poursuivi par les imprécations et les maltraitements d'une foule ivre de haine et de fureur, il avait gravi la montagne du Calvaire, où devait s'accomplir l'infâme déicide. Dépouillé de ses vêtements, il avait été cloué sur l'ins-

trument de son supplice, puis élevé en l'air pour servir de spectacle à la multitude effrénée. Ses infâmes persécuteurs, par dérision à sa dignité de Roi des Juifs, avaient orné son front d'une couronne d'épines dont les pointes aiguës transperçaient sa chair sacrée. *

Au même moment, un petit oiseau vint se percher sur un des bras de la croix. Il considéra quelques instants cette foule de forcenés qui accablaient de malédictions le Fils de Dieu, leur victime, puis, après avoir poussé vers le ciel un petit cri plaintif, il vola aussitôt vers Jésus, et l'effleurant de ses ailes, il arracha avec son petit bec une épine qui meurtrissait cruellement le front royal du Sauveur. Une goutte de sang divin qui pendait à la pointe de l'épine tomba sur le petit cou de l'oiseau compatissant, et imprégna son plumage de cette vive couleur qu'il a conservée depuis pour en perpétuer le souvenir, et montrer aux générations futures qu'un petit oiseau, une simple créature du bon Dieu, avait donné aux Juifs une leçon de compassion et d'humanité.

G. M.

ARCHICONFRERIE DU TRES SAINT ROSAIRE.

Principales indulgences plénières.

4. Indulgence plénière aux jours où se célèbre un mystère du Rosaire.—Grég. XIII, 1581.—A la fête-Dieu.—Innoc. XI ; si l'on communie ces mêmes jours.

5. Indulgence plénière à toutes les fêtes des saints canonisés de l'ordre des Frères-Prêcheurs, aux mêmes conditions :—Saint Raymond de Pennafort, 23 janvier.—Sainte Catherine de Ricci, 13 février.—Saint Thomas d'Aquin, 7 mars.—Saint Vincent Ferrier, 5 avril.—Sainte Agnès de Monte Pulciano, 20 avril.—Saint Pierre, martyr, 29 avril.—Sainte Catherine de Sienne, 30 avril.—St Pie V, 5 mai.—St Antonin, 10 mai.—Saint Jean de Gorcum, 9 juillet.—Saint Dominique, 4 août.—Saint-Hyacinthe, 16 août.—Sainte Rose de Lima, 30 août.—Saint Louis-Bertrand, 10 octobre, Fête de tous les Saints de l'Ordre de saint Dominique, 9 novembre.—Innoc. XI, 1679.

6. La messe votive du Rosaire dite par un Dominicain ou par un prêtre jouissant du privilège, porte indulgence plénière pour le célébrant, pour la personne en faveur de qui elle est célébrée, et pour tout associé du Rosaire qui y assiste, contrit et confessé, ou du moins avec le propos de la confession, moyennant les prières ordinaires pour l'Eglise. Même indulgence pour les personnes non associées qui font dire cette messe et y communient. (*Acta S. Sedis pro soc. SS. Rosarii.*)

7. Indulgence plénière à l'article de la mort.—Ibid.

LE CHAPELET ROSARIÉ

Comparé au chapelet Brigitté et au chapelet des Croisiers.

§ 1.—Notions exactes sur les trois chapelets en question.

Extérieurement, il n'y a aucune différence entre ces trois chapelets. Ils ont tous cinq dizaines de petits grains sur chacun desquels on récite la Salutation angélique, et en tête de chaque dizaine est un gros grain sur lequel on dit l'Oraison dominicale. Qu'est-ce donc qui les distingue ?—La bénédiction qu'ils reçoivent. Le premier reçoit la bénédiction du Rosaire, le second la bénédiction dite de sainte Brigitte et le troisième la bénédiction des Croisiers.

a) Le chapelet rosarié est celui qu'on bénit ordinairement en faveur des confrères du Rosaire ; il peut cependant être aussi bénit en faveur de tous les fidèles, et alors, pour ces derniers aussi bien que pour les confrères du Rosaire, il y a 100 jours d'indulgence sur chaque grain.

b) Le chapelet brigitté, par lequel on gagne aussi à chaque grain 100 jours d'indulgence, est celui qu'un prêtre bénit en vertu de pouvoirs particuliers, accordés en dehors de l'ordre de S. Dominique, directement par le S. Siège, ou indirectement par quelque congrégation romaine. Il diffère du chapelet de sainte Brigitte proprement dit, en ce que ce dernier est composé de six dizaines, suivies de trois *Ave Maria*, et que sur les gros grains il faut dire le *Credo* au lieu du *Pater noster*.

c) Le chapelet des Croisiers est celui dont la bénédiction est absolument réservée aux PP. Croisiers de Belgique. A chaque grain est attachée une indulgence de 500 jours.

§ 2.—Comparaison entre le chapelet rosarié et le chapelet brigitté.

Pour une personne étrangère à la confrérie du Rosaire, ces deux chapelets sont exactement semblables. Mais pour les confrères du Rosaire, le chapelet *rosarié* a sur le chapelet *brigitté* les avantages suivants : 1o en récitant les dizaines séparées lorsqu'il s'agit du Rosaire de chaque semaine qui lui est imposé, le confrère du Rosaire gagne toujours l'indulgence de 100 jours à chaque grain. Mais celui qui n'est pas de la confrérie ne gagne cette indulgence qu'à la condition de réciter chaque fois un *chapelet entier*. 2o Les personnes étrangères à la confrérie du Rosaire ne gagnent aucune indulgence en portant le chapelet *brigitté*. 3o Le confrère du Rosaire, outre l'indulgence de 100 jours, gagne, à la récitation de chaque *Ave* de son chapelet, d'autres indulgences encore plus considérables. (A suivre.)

MOTS.

Un jour, un des amis de Jules Janin, apercevant un crucifix dans son salon, eut l'inconvenance de lui dire : " Que fais-tu donc de ça ? Ça ! " répondit Jules Janin à cette interpellation sacrilège, c'est le bon Dieu. Je ne veux point quand je serai près de mourir qu'on soit obligé d'aller le chercher chez ma portière.

Cette parole fait plus d'honneur à Janin que tous ses feuilletons dramatiques et littéraires.

" Nulle prière ne m'est plus agréable que celle du Rosaire, et
" nulle n'est plus efficace pour arracher les pécheurs de l'abîme du
" mal, et les âmes souffrantes de l'abîme du purgatoire. "

Paroles de la T.-Ste Vierge à la Vén. Benoite de Laus.

INDULGENCES DU ROSAIRE.

Le 2.—1er dimanche du mois, 5 Indulgences plénières pour les confrères du Rosaire.

Le 3.—Invention de la Ste Croix. Indul. plénière.

Le 5.—St Pie V (Pape dom.) 3 Indulgences plénières dans les Eglises de notre Ordre.

Le 10.—St-Antonin (Ev. dom.) 3 Indulgences plénières dans les Eglises de notre Ordre.

Les 24, 25, 26.—Rogations. Indulgences des Stations.

Le 27.—Ascension, 12ème Mystère du Rosaire. Indulgence des Stations et 3 Indulgences plénières.



Directeur Gérant :

P. L. VAN BECELAERE.